

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité des états des résultats prospectif, y compris la responsabilité de l'exactitude des hypothèses qui les sous-tendent, incombe à la direction du Commissariat à la magistrature fédérale. Les états financiers sont fondés sur les meilleurs renseignements disponibles et les hypothèses émises en date du 20 janvier 2014, et ils reflètent les plans décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités. L'état des résultats prospectif a été préparé en conformité avec les conventions comptables du gouvernement entrées en vigueur pour l'exercice financier 2013-2014, lesquelles s'appuient sur les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

(original signé par) _____
William A. Brooks
Commissaire

Ottawa, Canada
le 20 janvier 2014

(original signé par) _____
Nicole Sayed
Agent financier supérieur

Ottawa, Canada
le 20 janvier 2014

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
État des résultats prospectif
au 31 mars
(en milliers de dollars)

| | Résultats estimatifs 2013-14 | Résultats prévus 2014-15 |
|--|---|---|
| Charges | | |
| Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i> | 478 851 | 492 130 |
| Magistrature fédérale | 10 327 | 9 919 |
| Conseil canadien de la magistrature | 2 015 | 1 890 |
| Services internes | 855 | 729 |
| Total des charges | 492 048 | 504 668 |
| Revenus | | |
| Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i> | 14 000 | 14 100 |
| Magistrature fédérale | 275 | 275 |
| Total des revenus | 14 275 | 14 375 |
| Coût de fonctionnement net | 477 773 | 490 293 |

Les notes complémentaires font parties intégrante des états financiers.

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
Notes complémentaires à l'état des résultats prospectifs

1. Méthodes et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectifs a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans ministériels qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les renseignements présentés dans les résultats estimatifs de l'exercice 2013-2014 sont fondés sur les résultats réels en date du 20 janvier 2014 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions des résultats prévus ont été faites pour l'exercice 2014-2015 (exercice financier suivant).

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- Les activités du ministère resteront, pour l'essentiel, pareilles à celle de l'exercice précédent.
- Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont basés sur l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.
- Les provisions pour irrécouvrabilité sont estimées à la lumière de l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.
- L'information estimative de fin d'exercice pour 2013-2014 représente la situation financière d'ouverture pour établir les prévisions de 2014-2015.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 20 janvier 2014.

2. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2013-2014 et pour 2014-2015, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation d'un état des résultats prospectifs, le Commissariat à la magistrature fédérale (CMF) Canada a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique sont entre autres :

- Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations corporelles peuvent influencer sur les gains/pertes et les charges d'amortissement.
- L'adoption de nouvelles conventions collectives.
- La conjoncture économique peut avoir un effet à la fois sur le montant du revenu gagné et la recouvrabilité des prêts non remboursés.
- Les taux d'intérêt en vigueur au moment de la présentation du rapport auront un effet sur la valeur actualisée nette des prêts sans intérêt.
- Des modifications supplémentaires au budget de fonctionnement, en raison de la création de nouvelles initiatives ou d'ajustements techniques effectués plus tard au cours de l'exercice.

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
Notes complémentaires à l'état des résultats prospectifs

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités est présenté, le CMF ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts sont expliqués dans le Rapport ministériel sur le rendement.

3. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé en conformité avec les conventions comptables du gouvernement entrées en vigueur pour l'exercice financier 2013-2014, lesquelles s'appuient sur les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les charges de fonctionnement du CMF sont constatées lorsque les biens sont reçus ou que les services sont rendus, y compris les services fournis gratuitement pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires qui sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires ainsi que les indemnités de cessation d'emploi sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les charges incluent des provisions qui tiennent compte de changements dans la valeur d'actifs. Cela comprend des provisions pour des placements et d'avances ainsi que la désuétude des stocks ou les passifs, dont les passifs éventuels, dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire et où une estimation raisonnable des répercussions peut être établie.

Les charges incluent également l'amortissement des immobilisations corporelles, qui sont capitalisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif.

(b) Revenus

Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception en tant que revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les fonds qui ont été reçus sont comptabilisés comme des revenus reportés, dans la mesure où le ministère a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services ou des actifs qui seront utilisés à une date future.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits qui ont généré les revenus surviennent.

Les revenus non disponibles ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère. Bien qu'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas autorité pour disposer des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
Notes complémentaires à l'état des résultats prospectifs

4. Autorisations parlementaires

Le CMF est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires approuvés au cours d'un exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, les résultats de fonctionnement nets du ministère diffèrent suivant qu'ils sont calculés selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées

| <i>(en milliers de dollars)</i> | Résultats estimatifs 2013-14 | Résultats prévus 2014-15 |
|--|---|---|
| Coût de fonctionnement net | 477 773 | 490 293 |
| Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations : | | |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères gouvernementaux | (1 731) | (1 723) |
| Augmentation des avantages sociaux futurs des employés | 60 | 13 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (78) | (48) |
| Cotisations au régime de retraite des juges | 9 196 | 9 196 |
| Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires | (18) | (18) |
| Total des postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations | 7 429 | 7 420 |
| Rajustements pour les postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations : | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 20 | 50 |
| Augmentation (diminution) des charges payées d'avance | (69) | 27 |
| Total des postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations | (49) | 77 |
| Autorisations demandées | 485 153 | 497 790 |

(a) Autorisations demandées

| <i>(en milliers de dollars)</i> | Résultats estimatifs 2013-14 | Résultats prévus 2014-15 |
|--|---|---|
| Autorisations demandées | | |
| Crédit 20 - Dépenses de fonctionnement – CMF | 9 217 | 8 643 |
| Crédit 25 - Dépenses de fonctionnement – CCM | 1 615 | 1 514 |
| Autorisations législatives – RASE | 786 | 667 |
| Montants législatifs – <i>Loi sur les juges</i> | 487 535 | 500 885 |
| Total des autorisations prévues disponibles | 499 153 | 511 709 |
| Péremption – montants législatifs | 14 000 | 13 919 |
| Autorisations demandées | 485 153 | 497 790 |